

Séance du jeudi 25 janvier 2018

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Secrétaire de Séance: Murielle Dampierre

Ordre du jour:

-
- ***Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018***
- ***Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif Assainissement 2018***
- ***Cession de véhicule et vente de matériel communal***
- ***Point sur les travaux : - Voirie (rue des Trembles , traversée RD944)***
 - ***Eclairage public (enfouissement réseaux rue de la mairie)***
 - ***Assainissement : construction de la STEP***
 - ***Bâtiments (crèche, projets à venir)***
- ***Point sur le 13 juillet***
- ***Zéro pesticide : point d'avancement***
- ***Questions diverses***

Présents: Gilles BENOIT, Delphine BILLAULT, Sébastien CHARBONNEAU, Murielle DAMPIERRE, Sébastien FAURE, Chrystèle GOND, Elise GOUSSEAU- BRISSET, Gilbert LANG, Evelyne LAROCHE, Joël LE BRUSQUET, Laurence LOURY, Antoine LONGU, Florence MARTIN, Régis MENESSIER, Luc QUEGUINER, Laetitia REICHENBACH.

Absents : Annie Lauverjat (Maire) excusée, Daniel Dubus

Approbation du compte- rendu du Conseil Municipal du 7 décembre 2017

M BENOIT demande si des membres du conseil ont des remarques, questions ou précisions à apporter au compte- rendu.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé et signé.

~ ***Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018***

Préalablement au vote du budget primitif 2018n la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Cependant, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre et d pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612- du Code Général des

Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, section d'investissement, à savoir :

| | | | | |
|----------------|-----------|--------------|--------|--------------|
| Chapitre 204 : | BP 2017 : | 3 000 € | 25 % = | 750,00 € |
| Chapitre 20 : | BP 2017 : | 12 110,00 € | 25 % = | 3 027,50 € |
| Chapitre 21 : | BP 2017 : | 80 959,80 € | 25 % = | 20 239,95 € |
| Chapitre 23 : | BP 2017 : | 502 225,70 € | 25 % = | 125 556,40 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif 2017, section d'investissement, dont les montants sont définis *supra*.

~ **Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif Assainissement 2018**

Préalablement au vote du budget primitif assainissement 2018 la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Cependant, afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre et de pouvoir faire face à une dépense imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L. 1612- du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2017, section d'investissement, à savoir :

| | | | | |
|---------------|-----------|--------------|--------|--------------|
| Chapitre 20 : | BP 2017 : | 112 715,86 € | 25 % = | 28 178,97 € |
| Chapitre 23 : | BP 2017 : | 585 410,58 € | 25 % = | 146 352,65 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget primitif assainissement 2017, section d'investissement, dont les montants sont définis *supra*.

~ **Cession de véhicule et vente de matériel communal**

Pour toutes cessions, ventes dont le montant est inférieur à 10 000,00 €, le Maire est autorisé à prendre par décision de cession de ce matériels et mobiliers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve et autorise le Maire à effectuer ces transactions.

- ~ **Point sur les travaux :**
- **Voirie (rue des Trembles , traversée RD944)**
 - **Eclairage public (enfouissement réseaux rue de la mairie)**
 - **Assainissement : construction de la STEP**
 - **Bâtiments (crèche, projets à venir)**

- **rue des Trembles** : la reprise des travaux est repoussée en raison des intempéries, reprise prévue le 05 février. Au niveau du planning, les délais sont respectés. Théoriquement, la fin des travaux est prévue fin février.

- **traversée RD 944** : suite à la réorganisation des secteurs du CGR à compter du 01/01/2018, nous dépendons du centre de Vierzon. A priori, le projet semble satisfaisant, un renforcement des barrières est prévu pour la sécurisation des piétons. Une réponse d'acceptation est attendue d'ici 15 jours.

- **éclairage public** : les travaux concernant l'adduction d'eau potable sont terminés et réceptionnés. Concernant l'éclairage public, un lampadaire doit encore être installé. La réception est prévue le 2 février à 10 h avec le SDE.

- **assainissement STEP** : les études de sols ont commencé en ce qui concerne la STEP dont la construction est prévue fin 2019.

- **bâtiments** : les travaux sont en cours à la crèche, l'extension est sortie de terre. Des cloisons provisoires vont être installées au moment de percer pour communiquer avec l'extension. Durant la première semaine des vacances scolaires, les enfants seront accueillis dans la cantine et l'ancienne bibliothèque.

La deuxième phase de la rénovation de l'école du bourg est envisagée ainsi que l'extension du chauffage central. Des travaux sont également envisagés à l'école maternelle, dans la salle des associations, à la Poste, à la cantine et dans l'appartement de l'école de Bourgneuf. La commission s'est réunie le 6 janvier 2018 pour discuter de ces points.

- Un système informatique avec douchette et carte avec code-barre est également proposé pour la cantine et la garderie pour la saisie des élèves présents.

~ Point sur le 13 juillet :

Le retour est plutôt positif : animations musicales, météo et ambiance. Des retours négatifs au niveau de la restauration. Une réunion est prévue le 7 février.

~ Zéro pesticide

Des expositions ont été mises en place à la mairie et à la bibliothèque. Une réunion a eu lieu avec Nature 18 ainsi qu'une démonstration du matériel pour désherber et entretenir. Le 8 mai, un stand Nature 18 sera présent le jour de la brocante. Le 22 septembre, une sortie est prévue sur la connaissance des herbes folles.

~ Questions diverses

- Un conseiller informe la circulation de plus en plus dense et rapide route de Vouzeron. Cela sera signalé à la gendarmerie. La dangerosité du carrefour route de Vasselay est aussi signalée.
- Les randonnées pour le TELETHON ont permis de récolter 2120 €.
- Pour la commémoration du centenaire 1918, une conférence sur la France occupée pendant la guerre et la résistance sera proposée dans le cadre de la bibliothèque.
- Le dossier sur la fibre numérique a bien avancé. Les ouvertures de service commenceront en 2021. Le dossier est consultable en mairie. Une demande de courrier sera fait à la communauté de communes pour la couverture des téléphones portables.
- Une conférence a eu lieu sur les rythmes scolaires le 18 Janvier. Les représentants de parents d'élèves vont organiser une consultation auprès des parents afin de savoir s'ils préfèrent le rythme de 4 jours ½ par semaine ou 4 jours pour la rentrée de septembre 2018. Ceci ne sera qu'un avis consultatif, la décision finale appartenant au maire.
- Il y aura deux sessions de secourisme les 3 et 10 Février, il reste des places.
- Il y aura 2 journées multimédia les 15 et 16 mars, les inscriptions sont ouvertes, les thèmes ne sont pas encore définis.